



HAL
open science

De l'action exemplaire à la mise en scène des actes, à Rome, aux deux derniers siècles avant notre ère

Jean-Michel David

► **To cite this version:**

Jean-Michel David. De l'action exemplaire à la mise en scène des actes, à Rome, aux deux derniers siècles avant notre ère. Travail sur la figure, travail de la mémoire, 1997, Strasbourg, France. pp.5-16. hal-01090079

HAL Id: hal-01090079

<https://hal.science/hal-01090079>

Submitted on 8 Dec 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DE L'ACTION EXEMPLAIRE À LA MISE EN SCÈNE DES ACTES, À ROME, AUX DEUX DERNIERS SIÈCLES AVANT NOTRE ÈRE

Il n'est certainement pas exagéré de considérer qu'à Rome, à la fin de la République et au début de l'Empire, l'exemplarité des actes était un des éléments structurants de la légitimité sociale et politique. Les Romains avaient d'ailleurs un mot pour désigner le poids de cette tradition faite de conduites dont la réunion définissait en quelque sorte les normes auxquelles devaient se conformer les membres de l'aristocratie : le *mos maiorum*. L'étudier, c'est ainsi se placer au cœur des règles qui autorisaient les personnages qui dirigeaient la cité de définir les valeurs qui leur permettaient collectivement de se définir vis-à-vis de l'ensemble des citoyens comme les détenteurs de l'autorité et individuellement de prétendre à la supériorité. Car c'était aussi l'un des traits caractéristiques des membres de ce groupe que d'être mus par une compétition sans trêve qui les conduisait à affirmer des qualités qui les distinguaient de leurs concurrents et justifiaient leurs prétentions à exercer les magistratures. Toutes leurs actions se trouvaient ainsi soumises à l'évaluation de leurs concitoyens. Et il leur fallait répondre également à deux nécessités contradictoires : d'une part, obéir aux règles du groupe et faire du conformisme l'un des instruments de leur appartenance, et de l'autre, manifester leur supériorité par quelque différence et, par la transgression de ces mêmes règles, se donner les moyens d'un charisme qui leur permettrait de mobiliser la confiance et l'attachement.

L'obligation de la vertu conduisait ainsi tout aristocrate un peu ambitieux à non seulement imiter les actes de ses ancêtres et des autres grands personnages de la cité, mais aussi à chercher à se poser lui-même en modèle pour les générations futures. Il était ainsi amené à présenter la plupart de ses comportements comme exemplaires, à leur donner un sens et donc une cohérence dans la prise en charge de certains traits homogènes du code des valeurs. Il était conduit à les inscrire dans sa propre personnalité, à les incarner au sens le plus fort du terme. Pour peu qu'il réussît et que l'ensemble des citoyens lui reconnût d'être le champion d'une conduite en laquelle ils identifiaient un comportement décisif pour le maintien de la paix intérieure ou celui de leur domination sur les ennemis de Rome, ses actes,

le dépassant, le constituaient en une figure qui s'imposait comme un nouveau paradigme dans l'ensemble de la mémoire civique. Dès le premier moment en effet, de telles conduites, dans la mesure même où elles interpellaient l'opinion et se donnaient à juger, prenaient une dimension spectaculaire qui commençait à structurer le souvenir collectif. Plus tard, par la répétition et la commémoration, il venait prendre place dans la galerie des grands ancêtres, s'inscrivant dans l'ensemble des recueils d'*exempla*, des biographies ou des manifestations plus visuelles, statues et inscriptions qui, dans la conscience collective, fondaient le *mos maiorum*.

Le seul moyen qu'avait un aristocrate de conserver le capital de prestige accumulé par ses ancêtres ou de justifier pour lui-même une prétention à exercer l'autorité, était donc d'inscrire les valeurs qui l'y autorisaient dans son propre comportement. La compétition en la matière pouvait être vive, surtout quand sous la pression des mutations qui affectaient la société romaine de nouvelles valeurs faisaient leur apparition. Ce fut le cas, en particulier, au début du deuxième siècle avant notre ère lorsque, dans cette Rome qui dominait toute la Méditerranée, il s'agissait de savoir si les conduites qui étaient celles des souverains hellénistiques allaient déterminer ou non les valeurs de ceux qui la gouvernaient.

Certains étaient tentés de s'y soumettre. Le jeune Scipion Émilien par exemple, dans un dialogue qu'il avait eu avec Polybe et que celui-ci rapportait, semblait attendre de son ami qu'il lui montre les principes selon lesquels il devait gouverner sa vie et se montrer digne de ses ancêtres. Or les conseils que l'aristocrate achéen pouvait donner étaient évidemment de se conformer aux valeurs que lui-même partageait et de se détourner de quelques autres, proprement romaines, qui lui semblaient peu convenables. C'est ainsi qu'à en croire Polybe, il se passionna pour la chasse « et, tandis que les autres jeunes Romains, qui ne songeaient qu'à parler dans les procès et à distribuer des salutations, hantaient le forum et s'efforçaient ainsi de se rendre populaires, Scipion, lui, était occupé à chasser et par les exploits brillants et mémorables qu'il ne cessait d'accomplir, s'assurait une renommée plus belle que la leur¹. »

Loin d'être anecdotique, cette opposition de la chasse et de la gestion des clientèles illustre l'importance des enjeux qu'impliquait l'opposition entre des modèles de comportement empruntés pour l'un à la cour des rois hellénistiques et pour l'autre à la tradition romaine. Selon que l'un ou l'autre l'emporterait, l'une de deux parties de l'aristocratie gagnerait en prestige sur l'autre : soit celle qui, comme Scipion Émilien, se donnait les moyens de maîtriser les marques de prééminence dans la nouvelle échelle de valeurs, la philosophie, la rhétorique et le goût pour les œuvres d'art, par exemple ; soit celle qui entendait continuer à tirer son prestige des comportements ancestraux. L'enjeu politique était considérable puisqu'il conditionnait aussi les rapports avec le monde grec et que le danger était que ceux qui avaient perdu la guerre sur les champs de bataille ne vinsent à la gagner par l'imposition de paradigmes moraux et culturels.

C'était bien ce qu'avait compris Caton l'Ancien qui chercha à combattre ce double risque, en s'attachant à conserver aux traits de conduite qui traditionnellement définissaient l'aristocratie romaine, l'importance qu'ils avaient eue jusque là dans l'opinion. Il s'y employa de deux façons. D'une part, il rassembla en une série d'écrits toutes les connaissances de son temps en matière d'agriculture, de médecine, de technique militaire et de rhétorique et les dédia à son fils dans une sorte d'affirmation d'une double validité du savoir aristocratique : sa pertinence et son efficacité face à la science hellénistique d'une part, et de l'autre, la nécessité de sa transmission selon un principe d'autorité qui maintenait l'unité d'une figure où se confondaient les fonctions du père, du sénateur et du magistrat².

Mais c'était surtout par son propre comportement qu'il réaffirmait la légitimité d'un code dont l'affaiblissement lui semblait constituer une menace pour l'équilibre et la domination de Rome. Combattant le développement du luxe, par exemple, dont l'ostentation introduisait un déséquilibre dans la compétition aristocratique, il défendait les lois somptuaires et faisait étalage d'austérité. Combattant la prétention de la philosophie grecque à définir la vérité, il fit renvoyer les représentants des écoles d'Athènes qui, en 155, tenaient conférence à Rome et signifia par lui-même quelle était la source de l'autorité en se faisant le précepteur de son fils. Combattant enfin cette tendance au délaissement des relations clientélares dont Polybe ne percevait pas l'intérêt, il soutint les mesures qui les régulaient et, par son action constante, en manifesta la nécessité en intervenant dans plus de quarante procès et en prononçant plus de cent cinquante discours.

Caton, en d'autres termes, ne distinguait pas entre la mise en œuvre pratique du code aristocratique romain et l'affirmation théorique de sa supériorité. Il l'imposait donc en usant du caractère public de ses actes pour les inscrire comme exemplaires dans la conscience collective et se définir lui-même comme cette figure détentrice de toutes les vertus traditionnelles romaines qui traversa les siècles : « général éminent, philosophe, orateur, auteur d'ouvrages historiques, très versé dans le droit et l'économie rurale³. »

La première nécessité à laquelle devait évidemment répondre cette prétention à inscrire la norme dans son propre comportement était de rencontrer l'adhésion de l'opinion. On sait ce qu'il advint du modèle que Caton cherchait à instituer : il réussit à maintenir le devoir de patronat mais échoua dans son rejet de la philosophie. En ce sens, le critère qui permettait le mieux d'apprécier la réussite tenait à ce qu'une conduite était imitée ou non ; en d'autres termes que sa valeur paradigmatique se trouvait reconnue ou non.

Un autre exemple, dont l'enjeu politique était peut-être plus explicite, permet de bien le comprendre. En 133, Tiberius Gracchus cherchait à faire voter sa loi agraire. Elle se heurtait à de fortes résistances. Elles se concrétisèrent par l'opposition d'un autre tribun de la plèbe, M. Octavius, qui, en vertu de son pouvoir d'*intercessio*, interdit à l'appariteur de lire au peuple le projet de loi. Toute la procédure dès lors était bloquée. Tiberius Gracchus réagit en faisant voter les comices sur le pouvoir d'Octavius et en le faisant déposer⁴. L'innovation était considérable

car une telle décision contredisait la définition même d'une magistrature romaine dont le pouvoir tenait à sa nature même et non à une quelconque délégation populaire. Il s'agissait à proprement parler d'une transgression dans l'ordre des comportements politiques. Elle provoqua l'indignation et contribua fortement à la chute de Tiberius Gracchus, à l'émeute qui l'accompagna et à son assassinat.

On pourrait penser qu'après un tel échec, cette nouvelle pratique allait disparaître. Il n'en fut rien. En 67, le tribun de la plèbe Aulus Gabinius qui se heurtait à une même opposition de la part d'un autre tribun, L. Trebellius, au moment où il proposait de donner des pouvoirs exceptionnels à Pompée, le fit déposer de la même manière⁵. A première vue, la question qui était alors débattue ne s'inscrivait pas autant dans une perspective de défense des intérêts populaires que celle dont Tiberius Gracchus avait été le promoteur. Mais précisément, en agissant ainsi et en reprenant le précédent du grand réformateur, Aulus Gabinius inscrivait ses propres actes dans la continuité du modèle que ce dernier avait créé et se paraît en quelque sorte de son image. Il proclamait ainsi le sens démocratique de ses projets.

Cela signifiait que Tiberius Gracchus n'avait pas échoué et qu'au moins une partie importante de l'opinion avait sanctionné son innovation de façon positive. Le comportement qu'il avait ainsi défini constituait un *exemplum* qui avait par lui-même valeur démocratique. L'épisode s'était structuré en anecdote qui spécifiait le rôle des différents acteurs : une fonction de soutien aux aspirations populaires à Tiberius Gracchus et de défense des intérêts conservateurs à Octavius. En ce sens la narration avait contribué à fixer des figures où la personnalité des individus s'effaçait derrière le sens qu'avaient pris leurs conduites. Si bien qu'imiter l'un c'était tout à la fois revendiquer un précédent, s'inscrire dans une continuité politique et projeter sur l'antagoniste l'image négative que la tradition avait fini par attribuer au rôle adverse. En procédant comme l'avait fait Tiberius Gracchus, Aulus Gabinius se faisait partisan du peuple et prétendait ainsi identifier Trebellius à l'un de ses ennemis.

Pour peu qu'un aristocrate romain ait pris la peine de mener une politique continue et de donner une image cohérente de son action, les différents actes qu'il avait accomplis pouvaient ainsi s'organiser en exemples et faire de lui l'un de ces paradigmes qui déterminaient le *mos majorum*. Ainsi, celui qui s'engageait à son tour dans la carrière de l'action civique pouvait-il reprendre à son compte divers actes exemplaires qui lui permettraient de se grandir de l'image et du souvenir de l'un ou l'autre de ces personnages qui avaient fait l'histoire de la cité. Toute la question qui se posait alors était celle de l'originalité. Se contenter de reproduire n'apportait guère autre chose que la garantie d'une légitimité. A force de répétition, l'enthousiasme qui avait accompagné la première initiative s'usait et finissait par s'épuiser. Il fallait innover pour se gagner l'adhésion d'un corps civique qui avait besoin de reconnaître la prise en compte de ses attentes dans un comportement tout à la fois neuf et rassurant.

Il n'est pas très difficile alors de repérer dans l'histoire de la fin de la République romaine quelques-unes de ces séries d'actes au sein desquelles le code s'enri-

chissait de transgressions successives qui ne faisaient, en quelque sorte, que reprendre le sens d'une conduite initiale tout en l'amplifiant et en l'élargissant.

C'est ainsi que Caius Cornelius, un autre tribun de la plèbe de 67, refusant lui aussi de se soumettre à l'*intercessio* de l'un de ses collègues, au nom sans doute des intérêts supérieurs du peuple, lut-il lui-même le projet de loi qu'il présentait. Le sens premier du geste de Tiberius Gracchus était conservé, mais prenait une force supplémentaire par le caractère inédit et spectaculaire d'un tel comportement. Il provoqua le scandale et Cornelius fut accusé d'avoir porté atteinte à la majesté du peuple romain⁶. Mais son acte reçut lui aussi l'assentiment d'une partie de l'opinion puisque quelques années plus tard, en 62, un autre tribun de la plèbe, Quintus Caecilius Metellus Nepos, le reproduisit. Cette fois-ci cependant, les autres tribuns de la plèbe se précipitèrent sur lui et lui arrachèrent le *volumen* ou la tablette qu'il était en train de lire. S'attendant sans doute à une telle riposte, il se mit alors à réciter le texte de la loi qu'il avait pris la précaution d'apprendre par cœur⁷.

On peut trouver dans une série de comportements qui suivit une première innovation de Caius Marius un exemple encore plus spectaculaire de ces répétitions qui, tout en conservant le sens premier d'un acte lui donnaient une force et une tonalité supplémentaire. En 119 en effet, lorsque Caius Marius était tribun de la plèbe, il proposa une mesure qui visait à renforcer le vote secret. Il se heurta alors au sénat à l'opposition du consul Lucius Aurelius Cotta qui fit prendre un sénatus-consulte contraire à sa proposition. Marius menaça de faire emprisonner le consul. Celui-ci fit appel à un Caecilius Metellus, sans doute l'autre consul de l'année. Marius donna l'ordre d'arrêter les deux hommes qui furent contraints de céder⁸.

Cette conduite n'était pas entièrement neuve. Déjà, quelques années auparavant, des tribuns de la plèbe avaient fait incarcérer des consuls⁹. Il s'agissait sans doute pour eux d'affirmer la puissance de la magistrature qu'ils exerçaient alors. Le geste de Caius Marius était cependant plus riche de sens. Non seulement il réaffirmait l'indépendance du tribunat de la plèbe dans le contexte de la mise en œuvre d'une politique démocratique, mais il signifiait lui-même son émancipation vis-à-vis des liens clientélares qui le subordonnaient aux Caecilii Metelli. Il construisait ainsi sa propre figure d'homme nouveau déterminé à prendre en charge les intérêts populaires et se gagnait alors suffisamment de rayonnement pour pouvoir l'emporter aux élections qui suivirent.

Cet exemple devait être imité et, de façon plus intéressante encore, détourné. En 60, le tribun de la plèbe L. Flavius, qui soutenait le projet de loi agraire de Pompée, mit le consul Quintus Caecilius Metellus Celer en prison. Celui-ci, cette fois, ne se laissa pas impressionner, il accepta de s'y rendre mais il y convoqua le sénat. Le tribun tenta de réagir en plaçant son banc devant la porte pour empêcher les sénateurs d'y pénétrer. L'autre consul fit alors ouvrir un passage dans le mur¹⁰. L'année suivante, César qui était consul mais qui adoptait un comportement tribunicien, fit incarcérer Caton d'Utique. Celui-ci prit le même chemin, accompagné de

tout le sénat. Au passage, un sénateur eut même le front de déclarer à César qu'il préférerait être en prison avec Caton que dans la curie avec lui¹¹.

D'un épisode à l'autre, la séquence des actes s'enrichissait mais leurs significations se déplaçaient. Le comportement de Marius, qui consistait à affirmer l'indépendance du tribun de la plèbe, lui permettait de s'affirmer comme un champion des intérêts populaires. Repris par ses successeurs, il leur donnait l'occasion de s'attribuer cette qualité et de faire de leurs adversaires des ennemis du peuple. Toutefois ceux-ci avaient trouvé le moyen de réagir : en se soumettant, ils faisaient apparaître cette prétention comme tyrannique et renversaient le premier rapport qui s'était mis en place.

On voit ainsi comment de l'anecdote à la figure se structurait l'exemplarité. Les comportements d'un individu, à condition qu'ils aient été cohérents entre eux, dessinaient une personnalité idéale qui fondait un paradigme. Chacun des traits qui la constituaient pouvait à son tour être utilisé, convoquer, par effet de métaphore, l'ensemble de l'image et la faire s'appliquer à un autre personnage. Le processus cependant rencontrait une difficulté qui tenait à ce que, de répétition en répétition, le modèle primitif s'usait et devenait commun. Il fallait donc innover pour susciter à nouveau l'émotion et se donner une originalité, mais à la marge en conservant le sens général d'un comportement qui était devenu un élément constitutif du système des valeurs et des vertus qui fondait le *mos maiorum*.

La question qui se pose alors est celle de la structuration de la mémoire collective qui conservait le souvenir de ces personnalités et maintenait vivante leur capacité de référence et d'émotion.

La possibilité même que pussent se produire ces situations un peu spectaculaires, qui viennent d'être évoquées tenait à ce que la caractérisation publique d'un personnage par l'ensemble de ses actes était un des modes de définition essentiels de la légitimité aristocratique. C'était une description – au demeurant célèbre – que faisait Polybe des funérailles des membres des grandes familles, qui permet le mieux de le souligner.

« Lorsqu'un personnage en vue meurt et qu'on célèbre ses obsèques, le corps est porté avec toute la pompe possible au Forum, près de ce qu'on appelle les Rostres. Il est généralement offert aux regards du public dans une posture verticale, plus rarement allongée. Quand la foule s'est massée tout autour, un grand fils [...] monte à la tribune et prononce un discours dans lequel il évoque les mérites du défunt et ce qu'il a accompli au cours de sa vie. Ainsi, dans la foule, on se souvient, on revoit ce qu'il a fait, et cela n'est pas vrai seulement pour ceux qui ont eu part à ses exploits, mais aussi pour les autres. Telle est alors l'émotion ressentie par tous que le deuil frappant la famille du mort apparaît comme le deuil de la cité. Ensuite après qu'on a enseveli le corps [...], on place son portrait à l'endroit le plus en vue de sa maison dans une sorte de tabernacle en bois. Ces portraits sont des masques reproduisant avec une très grande ressemblance les traits et la physionomie des disparus. A l'occasion des fêtes religieuses officielles, on ouvre les tabernacles et on pare les masques avec le plus grand soin. Lorsqu'un personnage

tout le sénat. Au passage, un sénateur eut même le front de déclarer à César qu'il préférerait être en prison avec Caton que dans la curie avec lui¹¹.

D'un épisode à l'autre, la séquence des actes s'enrichissait mais leurs significations se déplaçaient. Le comportement de Marius, qui consistait à affirmer l'indépendance du tribun de la plèbe, lui permettait de s'affirmer comme un champion des intérêts populaires. Repris par ses successeurs, il leur donnait l'occasion de s'attribuer cette qualité et de faire de leurs adversaires des ennemis du peuple. Toutefois ceux-ci avaient trouvé le moyen de réagir : en se soumettant, ils faisaient apparaître cette prétention comme tyrannique et renversaient le premier rapport qui s'était mis en place.

On voit ainsi comment de l'anecdote à la figure se structurait l'exemplarité. Les comportements d'un individu, à condition qu'ils aient été cohérents entre eux, dessinaient une personnalité idéale qui fondait un paradigme. Chacun des traits qui la constituaient pouvait à son tour être utilisé, convoquer, par effet de métaphore, l'ensemble de l'image et la faire s'appliquer à un autre personnage. Le processus cependant rencontrait une difficulté qui tenait à ce que, de répétition en répétition, le modèle primitif s'usait et devenait commun. Il fallait donc innover pour susciter à nouveau l'émotion et se donner une originalité, mais à la marge en conservant le sens général d'un comportement qui était devenu un élément constitutif du système des valeurs et des vertus qui fondait le *mos maiorum*.

La question qui se pose alors est celle de la structuration de la mémoire collective qui conservait le souvenir de ces personnalités et maintenait vivante leur capacité de référence et d'émotion.

La possibilité même que pussent se produire ces situations un peu spectaculaires, qui viennent d'être évoquées tenait à ce que la caractérisation publique d'un personnage par l'ensemble de ses actes était un des modes de définition essentiels de la légitimité aristocratique. C'était une description – au demeurant célèbre – que faisait Polybe des funérailles des membres des grandes familles, qui permet le mieux de le souligner.

« Lorsqu'un personnage en vue meurt et qu'on célèbre ses obsèques, le corps est porté avec toute la pompe possible au Forum, près de ce qu'on appelle les Rostres. Il est généralement offert aux regards du public dans une posture verticale, plus rarement allongée. Quand la foule s'est massée tout autour, un grand fils [...] monte à la tribune et prononce un discours dans lequel il évoque les mérites du défunt et ce qu'il a accompli au cours de sa vie. Ainsi, dans la foule, on se souvient, on revoit ce qu'il a fait, et cela n'est pas vrai seulement pour ceux qui ont eu part à ses exploits, mais aussi pour les autres. Telle est alors l'émotion ressentie par tous que le deuil frappant la famille du mort apparaît comme le deuil de la cité. Ensuite après qu'on a enseveli le corps [...], on place son portrait à l'endroit le plus en vue de sa maison dans une sorte de tabernacle en bois. Ces portraits sont des masques reproduisant avec une très grande ressemblance les traits et la physionomie des disparus. A l'occasion des fêtes religieuses officielles, on ouvre les tabernacles et on pare les masques avec le plus grand soin. Lorsqu'un personnage

important vient à mourir, on les fait porter dans le cortège funèbre par des hommes ayant une stature et une corpulence comparables à celles des disparus qu'ils représentent. » [...] Ces hommes portent alors les costumes et sont accompagnés par les insignes des magistratures qu'ils ont gérées. [...] « On ne saurait imaginer plus noble spectacle que celui-là pour un jeune homme épris de gloire et de vertu. [...] De plus, l'orateur chargé de parler du défunt, lorsqu'il a dit ce qu'il avait à dire, se met à évoquer le souvenir de ses ancêtres, des succès et des hauts faits de chacun d'eux. Par là se renouvelle sans cesse la réputation des grands hommes auxquels leurs actes ont valu la gloire et le mérite de ceux qui ont bien servi la patrie, vient à la connaissance du grand nombre et passe à la postérité, le plus important étant que les jeunes y trouvent une inspiration qui les pousse à tout endurer pour le service de la collectivité, car ils espèrent acquérir eux aussi cette gloire qui s'attache aux citoyens valeureux. »¹²

La mémorisation collective qu'une telle cérémonie entraînait passait ainsi tout à la fois par le souvenir des actes et la visualisation d'un visage et d'un corps. Ainsi se maintenaient aussi vivantes qu'il était possible des caractéristiques qui structuraient une figure, à la fois par ses aspects proprement physiques et par les narrations qui en accompagnaient le souvenir.

La *laudatio funebris* à laquelle Polybe faisait allusion trouvait une première expression immédiate dans l'*elogium* qui était inscrit sur le tombeau du défunt. Il s'agissait de courtes inscriptions qui, comme ces discours prononcés lors des funérailles, célébraient les vertus de ces personnages et par leur association dans le rassemblement des défunts d'une famille en un même lieu, manifestaient la légitimité d'une lignée à gouverner la cité par la continuité des vertus de ses membres.

C'est ainsi, par exemple que l'on pouvait lire ceci sur la tombe de Lucius Cornelius Scipio qui fut consul en 259 : *Honc oino ploirume consentiont Romai/duonoro optumo fuisse viro./ Luciom Scipione. Filios Barbati/consol, censor, aidilis hic fuet apud vos./ Hec cepit Corsica Aleriaque urbe/dedet Tempestatebus aide mereto [...]*¹³. Comme on le constate à la lecture, l'inscription, était versifiée. Ce choix avait un intérêt esthétique, mais pas seulement. Il facilitait aussi la mémorisation. Il faut alors se souvenir d'une coutume que rappelait Cicéron lorsqu'il indiquait, en citant Caton l'Ancien, qu'autrefois, au cours des banquets, on commémorait la vertu des ancêtres par des louanges qui étaient prononcées au son d'une flûte, la *tibia*, qui servait à marquer le rythme des vers¹⁴.

On saisit bien alors comment la célébration de ces personnages et la commémoration de leurs qualités permettaient de fonder les principes de la légitimité aristocratique, mais non sans que des contradictions apparussent. Leurs vertus et les actes qu'ils accomplissaient pour la grandeur de la cité les plaçaient hors du commun. Ils fondaient une supériorité qui justifiait le pouvoir qu'ils avaient exercé sur leurs concitoyens. Mais, en même temps, cette prééminence devait être tout à la fois reproduite et partagée entre les membres d'une même famille d'une part, et au-delà entre ceux du groupe dominant qu'ensemble ils constituaient. Les cérémonies ou les fêtes où leur valeur devait s'énoncer étaient l'occasion de surmonter ces

difficultés par l'appropriation collective de leurs mérites et une mise en spectacle qui, en même temps qu'elle les manifestait, marquait la distance qui les séparait des milieux populaires. Ainsi leurs conduites, pour devenir susceptibles d'imitation, devaient-elles les dépasser et les ramener eux-mêmes au rang de ces ancêtres qui de leurs ombres dessinaient le *mos maiorum*.

A partir de la fin du troisième siècle avant notre ère, les premiers historiens romains commencèrent à mettre en forme les grands événements fondateurs de la cité. Les premiers furent nommés annalistes parce qu'ils les reprenaient année après année. Leur démarche pourtant n'avait rien de désintéressé car ils n'hésitaient pas à mettre en scène les exploits des grands ancêtres, surtout quand ils faisaient partie de leur propre famille. Tous ces textes ne nous sont parvenus que sous la forme de fragments et seule l'œuvre de Tite Live permet d'imaginer ce que pouvaient être ces narrations ; si bien qu'il est extrêmement difficile de reconstituer les modes de commémoration à partir de ce que nous en savons.

Le développement de cette historiographie romaine rejoignait cependant celui des autres manifestations du débat politique, et notamment celui de l'usage de la rhétorique. Or, à la rencontre de ces deux formes du discours, se mettait en place l'usage des *exempla*. On désignait précisément sous ce nom des anecdotes présentant des personnages connus dont les actes pouvaient servir de précédents. L'autorité dont ils étaient porteurs était susceptible d'entraîner la persuasion. Mais elle n'avait de sens qu'à condition de s'inscrire dans le système des vertus. Si bien que sous cette forme se négociait sans cesse la définition du code des comportements ainsi que la conformité ou non des gestes du moment. On les employait ainsi à chaque instant d'une discussion, lorsqu'il s'agissait de définir la justesse ou non d'un comportement.

On pourrait ainsi prendre pour exemple ce passage du *Pro Balbo*, où Cicéron, amené à justifier une concession sans doute illégale du droit de cité, tirait argument d'un précédent de Caius Marius¹⁵ : « Ne pouvons-nous donc pas te faire agréer, comme garant (*auctor*) du précédent et du geste que tu blâmes aujourd'hui, C. Marius ? [...] Marius a donné le droit de cité à un habitant d'Iguvium, M. Annius Appius, un homme très énergique, doué d'une grande bravoure, [...] ? Pouvez-vous donc condamner, juges, L. Cornelius, sans condamner le geste de C. Marius ? »

L'utilisation de l'*exemplum* passait par l'appel à un personnage célèbre et reconnu de l'Histoire romaine, un *auctor*, dont le nom valait garantie de légitimité. Elle conduisait à une comparaison et à une assimilation métaphorique qui permettait de lui assimiler celui que l'on voulait défendre. Elle rejoignait ainsi le même processus sémantique que celui qui conduisait un individu à imiter le comportement de l'un de ces prédécesseurs et à s'en autoriser.

Mais elle permettait aussi de remémorer le souvenir d'une personne à partir de l'évocation de l'un de ses actes. Cicéron poursuivait en effet : « Que ce grand homme revive donc un instant dans votre imagination, puisqu'il ne peut revivre en fait ; considérez-le en esprit, puisque vous ne pouvez plus le faire avec les yeux ;

qu'il dise qu'il n'est pas sans expérience des traités, ignorant des précédents, incompetent dans les affaires militaires [...]»¹⁶. » *L'exemplum* pouvait ainsi sous l'effet de l'habileté d'un orateur se poursuivre en prosopopée et permettre la reconstruction de la figure d'un grand homme. Dans ce cas d'autres actes, d'autres gestes, d'autres images pouvaient être évoqués où les souvenirs visuels tenaient une place importante, relayés éventuellement par les représentations figurées, statues et peintures qui peuplaient la ville. De tels individus qui avaient joué un rôle important dans l'histoire de la cité continuaient ainsi d'être présents dans sa vie politique.

Au point que certains épisodes de leur vie pouvaient aussi être repris et modifiés afin de répondre à des besoins nouveaux de légitimation qui auraient pu surgir. C'est ainsi que l'on attribuait à d'antiques personnages des lois judiciaires ou agraires qui n'avaient de sens que dans le contexte des conflits de la fin de la République¹⁷, ou que des événements dont on avait perdu la signification première se trouvaient utilisés pour dénoncer des comportements tyranniques ou au contraire pour faire l'éloge de ceux dont l'action permettait de maintenir ou de rétablir la concorde dans la cité.

De l'acte à la figure se mettait ainsi en place un double mouvement : l'ensemble des premiers construisait la seconde, mais celle-ci les inscrivait dans la cohérence d'un modèle. Chaque conduite contenait ainsi tous les traits d'une personnalité en ce qu'elle pouvait, par effet de citation, la rappeler tout entière; éventuellement aussi par déplacement ou modification de sens, la reconstruire et lui donner un autre caractère. Mais c'était en fin de compte l'autorité que le souvenir d'un tel grand homme inspirait qui donnait à chaque comportement sa valeur exemplaire.

Ainsi se structuraient les images de ceux qui avaient fait l'histoire de Rome par un processus constant fait d'évocations et d'imitations, mais aussi d'innovations marginales ou de reconstructions a posteriori. Ensemble, par leur réunion, ils fondaient le *mos maiorum*. Aussi, à la fin de la période républicaine, le besoin apparut-il, sous l'effet de diverses nécessités, de les rassembler : ce qui aboutissait à unifier et à définir en quelque sorte un système des vertus.

Parmi les raisons qui conduisaient à ce que l'on cherchât à rassembler et à compiler les souvenirs des grands hommes du passé, il y avait l'usage que les orateurs faisaient des *exempla* et de la commodité qu'il pouvait y avoir à disposer de recueils. Les premiers apparurent à la fin du Ier siècle : on sait qu'un auteur comme Cornelius Nepos en écrivit un, Hygin, l'affranchi d'Auguste, également. Le plus connu cependant, parce qu'il fut conservé, fut celui de Valère Maxime, un auteur qui vécut au temps du règne de Tibère. Il permet de reconstituer l'allure générale de ce genre d'ouvrages. Les anecdotes y étaient classées par livres et par chapitres selon des thèmes qui correspondaient aux principales vertus ou à leur application aux principales situations de la vie civile : le livre 4 par exemple était ainsi composé de chapitres qui portaient successivement sur « le sens de la mesure », « les anciens ennemis unis par des liens d'amitié ou de relations so-

ciales », « l'abstinence et la continence », « la pauvreté », « la modestie », « l'amour conjugal », « l'amitié » et « la générosité ». Chacun de ces thèmes se trouvait ainsi illustré par une série de conduites honorables ou scandaleuses, de Romains ou de non-Romains, qui définissaient ainsi les comportements légitimes.

De tels ouvrages avaient sans doute pour première fonction de présenter un tableau organisé des valeurs civiques qui pût servir aux aristocrates qui participaient activement à la politique ainsi qu'aux jeunes gens qui s'y préparaient. Il est donc tout à fait intéressant de noter qu'elles ne pouvaient avoir d'autre principe de légitimité que celui que leur donnait l'autorité des acteurs des anecdotes qui les composaient. La morale, dans l'Antiquité, ne relevait pas d'une vérité transcendante inspirée par la révélation d'un message divin, mais de la conformité aux normes que la tradition, parfois rehaussée de réflexion philosophique, établissait et qui ne trouvait à s'exprimer que par l'exemplarité des conduites.

D'une façon plus générale encore, le contexte intellectuel de la fin du premier siècle avant notre ère faisait une large place à un encyclopédisme, qui trouvait son origine principale dans cet aristotélisme qui avait conquis l'aristocratie romaine. Des genres littéraires nouveaux apparaissaient, comme la biographie qui permettait de mettre en lumière les qualités et les vertus d'un personnage. Des auteurs, comme Cornelius Nepos que l'on a déjà cité, s'y consacrèrent et proposèrent des ouvrages composés de plusieurs grandes figures passées ou même contemporaines qui, par leur réunion, définissaient une galerie des vertus ou des caractères qu'ils incarnaient¹⁸.

Plus précisément encore, la biographie pouvait dans certains cas être réduite à un résumé qui reprenait la tradition de l'*elogium* que l'on a déjà citée et qui faisait état des principales actions et qualités d'un personnage. C'est ainsi que Marcus Terentius Varro avait composé un ouvrage appelé les *Hebdomades*. Il s'agissait de descriptions de sept cents hommes illustres, Grecs et Romains, poètes, hommes politiques et philosophes qui étaient accompagnées de narrations et d'une présentation en vers. L'originalité de ces notices tenait surtout à ce qu'elles étaient agrémentées de portraits peints conçus à partir de statues ou le plus souvent complètement imaginaires¹⁹. Elles associaient donc toutes les formes de l'imaginaire poétique, littéraire et plastique dans la définition d'un personnage, en reconstituaient le souvenir dans la glorification de son action.

Ainsi se construisait le monde achevé et idéal des conduites civiques, dans un encyclopédisme des comportements mais qui, par ailleurs, ne pouvait pas s'énoncer autrement que comme un encyclopédisme des figures composant la galerie des grands hommes qui avaient construit la cité.

Ce mode de définition de la légitimité connu probablement sa manifestation la plus accomplie dans le Forum qu'Auguste fit construire au début de son règne. Il s'agissait d'une place que bordaient des portiques et que dominait le temple qu'au moment de combattre les assassins de César, son père adoptif, il avait fait vœu à Mars vengeur de lui élever s'il lui donnait la victoire²⁰. Sans même attendre qu'il fût totalement achevé, il y avait déplacé toutes les cérémonies qui partici-

paient d'une façon ou d'une autre à l'exercice du pouvoir²¹. Le fonctionnement de la vie civique se trouvait ainsi inscrit le plus complètement possible dans un espace qui, par chaque élément de sa composition, justifiait le nouveau pouvoir. Le temple élevé à Mars remémorait la protection qu'il avait accordée à Auguste, l'évocation de ses liens avec Vénus rappelait l'ascendance divine de César et de son fils.

Les portiques surtout complétaient le discours. Ils fermaient complètement le Forum qui se trouvait ainsi complètement dominé par l'univocité de la symbolique qui le décorait. Des trophées et des caryatides signifiaient la victoire sur un monde qui était désormais complètement soumis, mais surtout des statues disposées le long des deux côtés rassemblaient l'ensemble des grands hommes qui avaient fait l'histoire de Rome. Elles étaient accompagnées d'*elogia* qui commémoreraient leurs actes et leurs vertus. Elles se répartissaient en deux ensembles. D'une part Enée, les rois d'Albe et leurs descendants qui rattachaient la lignée des Iulii au héros troyen; de l'autre, Romulus et les *summi viri*, les plus grands personnages qui aient fait la force et la gloire de la cité, qui ensemble commémoreraient par leur présence les étapes de la constitution de son pouvoir.

Cette galerie d'ancêtres qui se répartissaient tout autour de la place où se dérouleraient désormais les principales activités politiques était porteuse d'un sens puissant. Elle signifiait la légitimité de César et d'Auguste qui se trouvaient l'un et l'autre au point de convergence des deux ensembles gentilice et civique. Elle laissait entendre aussi que Rome avait trouvé là son accomplissement et que l'Histoire, en quelque sorte, s'arrêtait. Mais elle signifiait surtout que cet achèvement était le produit des vertus que les Iulii et les *summi viri* avaient incarnées ensemble. Et en ce sens, ce rassemblement des grandes figures constituait tout à la fois la mémoire de la cité et les modèles auxquels ses citoyens devaient soumettre leurs conduites.

Avec le Principat, l'aristocratie sénatoriale romaine avait fini par abandonner la compétition pour le pouvoir et s'était résignée à la supériorité d'un seul. L'ensemble du code des comportements demeurait le même cependant; de même que son mode de structuration, qui reposait toujours sur l'incarnation des valeurs dans le souvenir des grandes figures qui avaient construit la Rome idéale. Sans doute le droit, mais aussi la nécessité d'innover, se trouvaient-ils confisqués par les monarques qui seuls, désormais, étaient amenés à devoir justifier du supplément de gloire qui les distinguerait de leurs prédécesseurs. Il n'en restait pas moins que le principe même qui fondait la légitimité à Rome restait celui qui naissait de cet échange qui associait l'acte à la figure dans la définition du modèle.

Jean-Michel David

Université des Sciences Humaines
de Strasbourg

Notes

1. Polybe, XXXI, 29 (trad. D. Rousset); cf. 23-24.
2. Cf. J.M. David, *Le patronat judiciaire au dernier siècle de la République romaine*, Rome, 1992, pp. 326-330.
3. Quintilien, XII, 11, 1 : *M. igitur Cato, idem summus imperator, idem sapiens, idem orator, idem historiae conditor, idem iuris, idem rerum rusticarum peritissimus fuit* (trad. J. Cousin).
4. Appien, *B.C.*, I, 12; Plutarque, *Tiberius Gracchus*, 10-12.
5. Asconius, 71-72 C.; Dio Cassius, XXXVI, 30.
6. Asconius, 58 C.
7. Plutarque, *Caton le jeune*, 28; Dio Cassius, XXXVII, 43.
8. Plutarque, *Marius*, 4.
9. Tite-Live, *Periochae*, 48; 55; Cic., *De legibus*, III, 20.
10. Dio Cassius, XXXVII, 50.
11. Plutarque, *César*, 14, 11-12; *Caton le jeune*, 33; Dio Cassius, XXXVIII, 3. L'épisode est également cité par Aulu Gelle, IV, 10, 8; Valère Maxime, II, 10, 7 et Suétone, *Divin César*, 20, 7.
12. Polybe, VI, 53-54 (trad. D. Rousset).
13. *ILS*, 3. « C'est lui seul que le plus grand nombre à Rome s'accorde à dire qu'il fut le meilleur des hommes de bien, Lucius Scipion. Fils de Barbatus, il fut consul, censeur et édile parmi vous. Il prit la Corse et la ville d'Aleria, il consacra un temple aux tempêtes en remerciement ».
14. Cic., *Tusculanes*, IV, 3.
15. Cic. *Pro Balbo*, 46 (trad. J. Cousin).
16. *ibid.*, 47.
17. Cf. par exemple, Tite-Live, II, 41 et sqq.; 44, 1-6; 54; 56-57.
18. Sur Cornelius Nepos, cf. surtout, J. Geiger, *Cornelius Nepos and ancient political Biography, Historia Einzelschrift. 47*, Stuttgart, 1985; A. Dihle, *Die Entstehung der historischen Biographie*, SHAW, 1986, 3, Heidelberg, 1987. Saint Jérôme citait (*de vir ill., praef.*) outre Cornelius Nepos, M. Terentius Varro, Santra, et C. Iulius Hyginus comme auteurs latins précédant Suétone dans la confection d'ouvrages *de viris illustribus*.
19. Cf. surtout G. Boissier *Etude sur la vie et les œuvres de M. T. Varron*, Paris, 1861, pp. 341-347; E. Norden, *Varro's Imagines*, inédit de 1915 éd. par B. Kytzler, Berlin, 1990; F. Della Corte, *Varrone, il terzo gran lume romano*, Florence, 1954, pp. 191-195.
20. Cf. surtout P. Zanker, *Forum Augustum. Das Bildprogramm*, Tübingen, 1970.
21. M. Bonnefond, Transferts de fonctions et mutation idéologique : le Capitole et le Forum d'Auguste, dans *L'Urbs, espace urbain et histoire*, Rome, 1987, pp. 251-278.